Communiqué de presse



La Caisse des Dépôts publie une étude relative aux impacts des mesures incitatives ou contraignantes sur l'âge de départ à la retraite des agents de la fonction publique territoriale et hospitalière

Paris, le 24 novembre 2020

La Caisse des Dépôts, aux côtés de l'Insee et de l'Institut des Politiques Publiques, publie ce jour le 31e *Questions retraite & solidarité – Les études*, dans lequel elle propose une évaluation des répercussions des réformes engagées pour favoriser le report de l'âge de départ à la retraite et restaurer l'équilibre financier des régimes. Ces différentes réformes ont conduit à la mise en place de mesures incitatives, comme l'allongement de la durée ou le report de l'âge du taux plein, ainsi que des méthodes contraignantes, telles que la réévaluation de l'âge d'ouverture des droits et de l'âge limite.

Au regard de leur évaluation des répercussions des réformes, les auteurs de l'étude ont pu établir plusieurs enseignements :

- L'âge de départ moyen des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sédentaires a crû de près d'un an entre les générations 1949 et février 1953, mais de façon irrégulière. Cette progression irrégulière s'explique par un calendrier des réformes générationnel c'est-à-dire réalisé par année et par mois de naissance. En comparant l'âge de départ entre des cohortes exposées à une législation différente, il est alors possible d'évaluer l'effet exercé par l'allongement de la durée et celui associé à l'évolution des bornes d'âge.
- L'âge d'ouverture des droits et l'âge limite concentrent une grande part des départs, mais une part des agents privilégie également de prendre leur retraite au terme d'une année civile ou scolaire. Au total, l'âge de départ d'un peu plus de 40 % des individus est directement associé à l'une des deux bornes (âge d'ouverture des droits ou âge limite), et 45 % d'individus partent entre les deux bornes d'âge.
- L'effet de saisonnalité est à prendre en compte pour réaliser les comparaisons entre cohortes. L'étude révèle une forte réaction des agents aux relèvements des bornes d'âge mais une réaction bien moindre aux incitations financières. Le relèvement des bornes d'âge se répercute en effet presque intégralement sur l'âge moyen de départ, tandis que les mesures de relèvement de la durée ont un impact beaucoup plus réduit sur l'âge moyen de départ.

 Le relèvement des bornes d'âge a conduit à augmenter le niveau de pension : les individus ont poursuivi leur activité plus longtemps, et leur durée de services a par conséquent augmenté plus rapidement que la durée requise.

La publication « Question Retraite & Solidarité » 31 est disponible en cliquant sur https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/liste-publications?field tags tid=214.

QRS – Les études est une publication de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats de ses travaux dans les domaines de la retraite, de la protection sociale et de la formation professionnelle. Elle est complétée par *QRS - Les cahiers*, support de diffusion d'études approfondies, et *QRS – Les brèves*, qui propose des panoramas statistiques. Les numéros de *QRS – Les études* déjà diffusés sont disponibles sur le site https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/ à la rubrique *Etudes et événements*.

Au service de plus de 65 fonds, la **direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts** accompagne les parcours de vie des Français.

En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites, et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34 / service.presse@caissedesdepots.fr

y in | f | □ caissedesdepots.fr